

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V 10 Vœu relatif à la sécurité du transfert des voyageurs d'une rame à l'autre du tramway.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2014 DVD 1028 relative à l'extension du tramway T3 ;

Considérant que la rupture de charge du tramway à la Porte de Vincennes implique le changement de train par les voyageurs de part et d'autre du cours de Vincennes ;

Considérant que de nombreux voyageurs pressés de manquer le départ du tramway enjambent les barrières et traversent le cours de Vincennes hors des passages cloutés ce qui représente un grand danger ;

Considérant les caractéristiques actuelles du cours de Vincennes avec la présence du marché bihebdomadaire sur les trottoirs du 12^{ème} et la présence du lycée Hélène Boucher sur la partie 20^{ème} ;

Considérant que le cours de Vincennes fait partie des axes importants pour lesquels le Préfet de Police reste compétent pour fixer les règles de circulation et de stationnement ;

Considérant que le haut de cours de Vincennes est très commerçant avec la présence de nombreuses boutiques qui nécessitent des zones de livraisons et de stationnement ;

Sur proposition de M^{me} Valérie MONTANDON et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris s'engage lors des études de l'extension du tramway T3 de la Porte de Vincennes à la Place de la Nation à améliorer la sécurité du transfert des voyageurs d'une rame à l'autre au niveau de la rupture de charge et mène une réelle concertation avec les riverains, les commerçants du cours de Vincennes et les conseils de quartier en amont du projet d'extension du T3.